

Exercice professionnel

Le rapport Berland et les Infirmières Cliniciennes Spécialistes

Extrait des pages 49 à 52 consacrées aux infirmières, du Rapport "COOPERATION DES PROFESSIONS DE SANTE : LE TRANSFERT DE TACHES ET DE COMPETENCES" présenté par le Professeur Yvon BERLAND en octobre 2003.



391 ko

rapport Berland

Il apparaît souhaitable de **créer le métier d'Infirmière Clinicienne Spécialiste** à l'instar de ce qui a été fait avec les Infirmières Anesthésistes Diplômées d'Etat (IADE) dans le domaine de l'anesthésie, des infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (IBODE) dans le domaine de la chirurgie, et des puéricultrices en Pédiatrie, en sachant qu'une formation théorique plus poussée que celle délivrée actuellement par ces trois spécialités sera nécessaire.

Après les trois années d'études conduisant au diplôme d'Infirmière Diplômée d'Etat, les infirmières ainsi titulaires d'un niveau de formation **Licence Professionnelle en soins Infirmiers** auraient la possibilité de se spécialiser pour atteindre le grade de Master. Ce **Master infirmier** pourrait être décliné en **trois options** :

- ➔ **Gestion**, pour former les cadres de santé
- ➔ **Formation**, débouchant sur le métier d'enseignant
- ➔ **Soins**, préparant aux Infirmières Cliniciennes Spécialistes.

Cette dernière option devrait pouvoir se décliner en différentes spécialités conduisant aux pratiques spécialisées. **Le Master mention « Soins Infirmiers » comprendrait une première année de formation commune, la deuxième année étant réservée à une formation spécifique à l'option.** L'intérêt de ce schéma est de permettre à une Infirmière Clinicienne Spécialiste de **pouvoir se diriger vers d'autres pratiques** au cours de sa vie professionnelle moyennant un complément de formation tenant compte de ses acquis de formation.

Ces Infirmières Cliniciennes Spécialistes pourraient avoir différentes missions :

- ➔ **Participation au suivi en consultation des maladies chroniques** suivant une procédure parfaitement établie par les médecins et en concertation avec lui.
- ➔ **Coordination des examens de suivi** et de reconduction
- ➔ **Suivi de la bonne exécution des traitements et surveillance de leur tolérance**
- ➔ Intervention dans le domaine de la **prévention, de l'éducation et du dépistage.**

Plusieurs disciplines sont en demande, à titre d'exemple :

a) En Gastro-entérologie, il pourrait être confié à des Infirmières Cliniciennes

Spécialistes sous l'autorité des médecins spécialistes :

- ➔ **Le suivi des maladies chroniques** : hépatite C, patients cirrhotiques, patients atteints de maladies inflammatoires chroniques et de l'intestin.
- ➔ **Le suivi des patients atteints de cancers digestifs** et soumis à des endoscopies itératives.

➔ **La réalisation des examens d'exploration fonctionnelle digestive.**

b) En Cardiologie, le rôle de l'Infirmière Clinicienne Spécialiste serait la **prise en charge clinique des pathologies cardiovasculaires** notamment l'insuffisance cardiaque chronique pour **l'éducation, le pronostic, le dépistage, la coordination** de réseaux de soins.

c) En Néphrologie, les Infirmières Cliniciennes Spécialistes pourraient se voir transférer sous l'autorité des médecins spécialistes un certain nombre d'activités :

➔ Au cours du **suivi des malades** ayant une insuffisance rénale chronique : suivi de paramètres cliniques et biologiques préalablement définis, planification du suivi biologique...

➔ Au cours de la **préparation au traitement substitutif par dialyse** : éducation, information.

➔ Au cours du **suivi du patient dialysé** : surveillance d'éléments directement liés à la dialyse, surveillance biologique, surveillance des vaccinations...

➔ Au cours du **suivi des malades transplantés** : surveillance des paramètres cliniques et biologiques avec alerte aux médecins en cas d'anomalies pré-établies.

d) En Cancérologie, les Infirmières Cliniciennes Spécialistes devraient pouvoir prendre en charge **l'exécution pratique de la chimiothérapie, la consultation de reconduction de chimiothérapie, la surveillance post thérapeutique** pour les patients en rémission complète selon un protocole clairement établi par le médecin spécialiste.

e) En Diabétologie, les Infirmières Cliniciennes Spécialistes pourraient selon un protocole pré-établi par le médecin spécialiste, prendre en charge une partie du **suivi des patients diabétiques** avec une action centrée sur **l'éducation, le conseil et la surveillance de paramètres biologiques simples.**

f) En soins primaires, des Infirmières Cliniciennes Spécialistes de soins primaires doivent être identifiées pour participer **au sein de cabinets de groupe de médecine générale** à la prise en charge de patients dans le cadre du **conseil, de l'éducation, de la prévention, du suivi de traitements**